

choses vues

DU 01/02/04 AU 29/02/04

Fin législative du voile : encore des pistes de réflexion et, particulièrement intéressant, inattendu même, l'article sur les motifs d'incompréhension de cette loi en terre d'islam. Où comment être « l'autre » l'espace d'un texte. Essayez, c'est troublant.

L'appel magnifique de l'Abbé Pierre donne le ton d'une situation plus générale : vous lirez les indicateurs qui clignotent, du surendettement aux restos du cœur, en passant par les enfants.

Un travail social toujours inquiet sur son devenir : palette d'articles autour de la future loi sur la délinquance. Qu'est-ce que la prévention, où ne peut-on pas aller, pourquoi, et si on y allait comment et qui le ferait ? Balayer large pour s'essayer à voir loin.

Laissez-vous guider de la lame de fond du RMI jusqu'à l'urgence sociale. De beaux textes, qui vous retracent vos utopies, et vos interrogations actuelles. Pas de solution toute faite mais peu moins de solitude, quelques repères en plus ? Nous l'espérons.

Protection de l'enfance, encore, à lire, et puis cette question de la discrimination positive, qui rôde comme une rumeur. Ces débats vous découragent ? Puisez dans les brèves alors ; ou la biblio ? A bientôt.

Pôle Ressources - geneviève.casanova@addap13.org



éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

Haut Conseil à l'Intégration et discrimination positive	P 5
Un mouvement des droits civiques	
Proposition d'une autorité contre les discriminations	P 6
Violences policières en hausse en 2003	
Comité de prévention de la torture et prisons françaises	
Quelques membres de la Commission Stasi face à la loi	P 7
3 enseignants sur 4 favorables à la loi	
L'école s'arrête pour nombre d'élèves voilées exclues	
Pays d'islam : protestation « où il y a liberté de choix »	P 8
vote de la loi sur le voile à l'école	
Manifestations contre la loi	
Loi Perben : adoption et conseil constitutionnel	
Loi Perben et sorties de prison	P 9

travail social

Peut-on manager le social ?	P 9
Où commence et finit la prévention de la délinquance ?	P 10
Ne pas dénaturer le concept de prévention	
Obligation de signalement : la fin de la prévention	
Prévention de la délinquance : acte éducatif en PS	P 11
Un point sur Chambéry	
ANAS et ministère de l'intérieur	P 12
Consignes aux préfets des secteurs « les plus criminogènes »	
Protection de l'enfance : pourquoi des regards si divergents?	
Profils suicidaires chez les adolescents	
15 ans après, le RMI incontournable	P 13
Urgence sociale : impasse ?	
« Inemployables » : une catégorie de l'action publique ?	P 14
CNV et action éducative dans les quartiers difficiles	
Un million d'enfants pauvres en France	P 15
Nouveaux demandeurs aux restos du cœur	
Surendettement	

législation

Le RMA (fin)	P 16
--------------	------



[Retour Sommaire Général](#)

emploi	Bilan de l'année 2003	P 16
logement	Rapport 2004 Fondation Abbé Pierre	P 16
	Appel de l'Abbé Pierre à « passer à l'acte »	P 17
	Réponses de M. Raffarin à l'Abbé Pierre Conseil National des Villes et Logement	
santé	Assurance maladie : « plan du diagnostic partagé »	P 18
	Propositions du Haut Conseil pour l'assurance maladie Représentants des usagers et réforme du système santé Variables socio-économiques de la consommation de soins Bilan de la CMU	
	Le nombre de fumeurs est en baisse	P 19
	Les pathologies qui vont empêcher de conduire	
scolarité	Plus d'1 élève sur 5 se sent en forte insécurité	P 19
	Tabou : violences des garçons contre les filles à l'école	P 20
	Réalité de l'effort financier pour les ZEP Décret relatif à l'absentéisme	P 21
	Priorités du ministère éducation et jeunesse Classes/ateliers-relais : les fusionner ?	



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

I.M.F P 22
Guide du demandeur d'asile
BIBLIOGRAPHIE

brèves

Loi pour l'emploi : groupes de travail P 23
Part des prestations sociales dans le PIB
Europe et emploi
Europe : indicateurs de pauvreté
L'Aïd et les Conseils Régionaux du Culte
SOS RACAILLE
CNCDH et réforme du droit d'asile P 24
Meilleure mise en œuvre de la loi sur l'IVG
Prise en charge des mineurs isolés à Paris
Conférence contre l'exclusion

coups de cœur

société

Le Haut Conseil à l'intégration fustige la discrimination positive

(Le Monde-28/01/04) Réf. : 0825- fév.04- 11- LM
(ASH -30/01/04) Réf. : 0825- fév.04- 11- ASH



Deux sourires parce que c'est un document important. Sur le fond, à vous de vous positionner sur l'analyse des causes... et la validité des propositions. En tout cas lisez-le.

- « Le contrat et l'intégration », rapport remis le 26 janvier
- « Force est de constater un relatif échec de la politique passée » : « tableau morbide » d'aujourd'hui : ghettos, violence, replis... qui « trouve son exact contrepoint dans les réussites incontestables d'une classe moyenne dynamique déjà nombreuse mais encore inaperçue ou trop délaissée »
- Le rapport date cette « panne de l'intégration » de 1997, quand on a orienté cette question vers la lutte contre les discriminations (Cf. RVP 01).
- « **En mettant la société française en cause, tenue comme responsable des discriminations, on a renoncé à l'intégration** et mis sous la botte la politique de la ville » ; On a privilégié la « prise en compte de communautés »
- Il faut opérer « un retour à la politique de l'intégration » et pour cela la redéfinir
- Proposer un contrat social permettant de « passer de la multitude indifférenciée, particularisée, à l'unité d'un peuple, dans une collectivité rassemblée » ; « s'intégrer c'est s'identifier à un groupe qui n'est pas nécessairement une communauté originaire »

- Le Conseil s'oppose à la discrimination positive dont la revendication est « inappropriée ». En « ignorant la compétence particulière au profit des groupes », elle pose un problème éthique. Préfère parler de promotion ou de mobilisation positive Il faut rétablir une politique d'égalité des chances.
- Développer une politique d'intégration « contractuelle, fondée sur une responsabilité partagée entre l'Etat et les citoyens ». « Promotion sociale des jeunes issus des quartiers en difficulté », et inflexion plus « civique » du contrat d'accueil et d'intégration dont il approuve les premiers pas. (8000 contrats signés depuis le 01/07/03)
- 12/16 ans : généralisation de l'apprentissage et des « parcours civiques », stages etc.
- Jeunes diplômés : dont la majorité ne « franchit pas la barrière des grandes écoles ». Formation à celles-ci dans les ZEP, parrainages, etc.
- Réussite des classes moyennes issues de l'immigration : il faut la promouvoir, « forum de la réussite pour les Français venus de loin » ?
- Ajuster le contrat d'accueil et d'intégration : Renforcer le volet formation civique et le « généraliser dans la politique de l'intégration », soit l'étendre à tous les immigrés et non plus seulement aux primo-arrivants.

Habitat, langue, unions mixtes, citoyenneté : quatre critères pour évaluer l'intégration

- Une étude de l'INED
- Habitat : « Le 1^o niveau des mélanges », sociabilité de voisinage. Les immigrés du Maghreb ou d'Afrique Noire ont une sociabilité communautaire moyenne (35 à 40 %) mais plus de 60 % des Turcs ne fréquentent que des Turcs. **La sociabilité est plus mélangée en zone pavillonnaire qu'en HLM.**
- Langue des primo-arrivants : l'usage dépend de l'âge d'arrivée. Peu d'immigrés arrivés à l'âge

adulte parlent uniquement en français avec leur conjoint ; mais plus de 50 % des immigrés maghrébins arrivés enfants oui. Et plus encore avec les enfants. (Les Turcs résistent beaucoup à l'emploi du français)

- Langue des enfants issus de couples mixtes : 28% seulement des enfants de couples franco-algériens comprennent l'arabe et 20 % le parlent. (Alors que presque tous les jeunes nés en France de parents d'immigrés comprennent la langue de leurs parents et 70 % des enfants d'Algériens par ex. parlent arabe)
- Unions mixtes : Parmi les immigrés arrivés adultes, entre 15 et 25 %. Pour ceux arrivés enfants, 60 % des Espagnols contre 21 % des Algériens (8 % seulement des Turcs)
- Nationalité : 36 % des immigrés résidant en France ont acquis la nationalité française (40% de Turcs et 25 % de maghrébins). Comparable avec les taux de France ou des Pays-Bas.

[Retour Sommaire Général](#)

Un mouvement des droits civiques « contre la cécité des partis »

(Le Monde-14/02/04) Réf. : 0859- fév.04- 11- LM



Décidément la discrimination positive est dans tous les secteurs, elle rôde, elle s'appelle comme cela ou différemment mais elle est là. A suivre.

- Le 11/02 des figures de la « deuxième génération » investies en politique ont lancé un appel pour ce mouvement. A l'occasion notamment du peu de candidats en position éligibles pour les régionales. Mener des « actions positives (...) pour une meilleure représentation de la diversité »

- La France est la « lanterne rouge » de l'Europe avec 3 conseillers généraux, 4 conseillers régionaux, 3 maires de petites communes.
- « Il faut en finir avec cette logique coloniale où les indigènes défilent pour avoir des places » ; ils voudraient créer un lobby « transcourant et transsocial »
- Une pétition « pour l'égalité effective » est en préparation pour les européennes

[Retour Sommaire Général](#)

M. Stasi propose une autorité indépendante de lutte contre les discriminations dotée de larges pouvoirs

(Le Monde-17/02/04) Réf. : 0872- fév.04- 11- LM
(ASH -20/02/04) Réf. : 0872- fév.04- 11- ASH



On ne peut pas se plaindre à 1° vue de cette proposition. A suivre.

- Il préconise la création par voie législative d'une « haute autorité de lutte contre les discrimination et pour l'égalité » avant la fin 2004
- Indépendante elle serait compétente pour « toutes les discriminations , notamment celles fondées sur des critères ethniques, religieux, de sexe, de conviction, de handicap, d'âge, de santé ou d'orientation sexuelle »
- Etat des lieux négatif des dispositifs existants : dispersion , manque de moyens « le nombre de condamnations pénales demeure très modeste et les recours civils quasiment inexistant »
- Cette instance comprendrait 11 membres s'appuyant sur un groupe d'experts
- Elle pourrait « traiter les réclamations individuelles », conseiller, orienter, faire des médiations, saisir la justice, pourquoi pas se porter partie civile

- Encouragerait les entreprises à définir des « codes de promotion de l'égalité » et aurait une mission d'observation et d'étude
- Pour ce faire il faudrait un réseau de « délégués territoriaux » : en tout 80 agents d'ici 2 ans
- A noter que certaines assocs. (féministes, etc.) ont peur que la réunion de toutes les discriminations dilue leur spécificité. A voir.

Le nombre des violences policières en hausse en 2003 pour la 6° année consécutive

(Le Monde-28/01/04) Réf. : 0826- fév.04- 11- LM



voici des chiffres qui ne sont pas faciles à interpréter. Certains commentaires nous ont paru intéressants mais il aurait fallu un bilan plus détaillé.

- En 2003, 611 saisines de la « police des polices » (augmentation de 9.1 %)
- 10 cas mortels, stabilité des ITT de + de 8 jours et augmentation des ITT de – de 8 jours.
- M. Sarkozy souligne qu'en 2003 les sanctions au sein de la police ont augmenté de 22 %. Mais elles englobent tous les manquements.
- Les policiers dans l'ensemble les violences illégitimes sont les dommages collatéraux de la reconquête de « zones de non-droit »
- Le Syndicat Synergie-officiers assure que la police n'est pas plus violente qu'avant : « nous sommes la profession la plus surveillée »
- Le Syndicat national des policiers en tenue y voit une conséquence de la culture du résultat qui « pousse les collègues à la faute et les met en danger »
- Pour les associations des quartiers difficiles, c'est une conséquence du traitement répressif de la délinquance.

- Le MRAP souligne que « les plaintes simples sont classées sans suite ». Quand il y a instruction « elle prend plusieurs mois alors que pour outrages et rébellions, les gens passent toujours en comparution immédiate »

[Retour Sommaire Général](#)

Surpeuplement, suicides, insalubrité en prison : l'accablant constat du Comité de prévention de la torture

(Le Monde-29/01/04) Réf. : 0833- fév.04- 11- LM



On en parle souvent ; c'est une pierre de plus apportée au constat. Les références à l'Europe nous ont intéressés.

- Comité européen, organe du Conseil de l'Europe, rapport fondé sur des visites en juin.
- Surpopulation, durcissement de la discipline, manque d'activité et d'hygiène, locaux insalubres, manque de parloirs, personnel épuisé, manque de préparation à la réinsertion, suicides. Une réalité qui relève des « traitements inhumains ou dégradants » (contraires à l'art. 3 de la Convention européenne des droits de l'homme).
- « Les hauts responsables de l'administration pénitentiaire ont clairement fait entendre que le surpeuplement était avant tout lié à une politique pénale plus répressive » (et non à l'augmentation de la délinquance).
- Pourtant en 1999 la France a approuvé les recommandations du Conseil de l'Europe sur la nécessité de « s'attaquer à la peur de la délinquance (qui pousse) les dirigeants politiques à favoriser des politiques pénales plus dures et plus répressives »
- Suicides : trop grand « hiatus » entre réalité et intentions affichées

- Garde à vue : idem (et au niveau de la loi Perben « le dialogue avec les autorités françaises bute sur la question de l'accès à un avocat dès le tout début de la privation de liberté »)
- A noter que l'Association pour la défense des droits et de la dignité des détenus et de leur famille (A4DF) a, avec 2 détenus, saisi le TGI de Caen pour une action contre l'Etat « pour faute lourde du fonctionnement défectueux du service de la justice dans l'incarcération des détenus au sein de la maison d'arrêt de Caen ». (surpopulation). C'est une première.

Voile : les états d'âme de « sages » de La Commission Stasi

(Le Monde-03/02/04) Réf. : 0842- fév.04- 11- LM



Nous avons aimé ces réactions. Claires, elles incitent à la réflexion, jettent un éclairage sur la teneur du débat de la Commission. Un rappel qui peut être utile.

- Alain Rémond : « On a oublié ce sur quoi la commission était parvenue à un accord : une loi de portée générale rappelant les principes de la laïcité, non pas seulement par des interdictions, mais en termes positifs, un texte solennel sur la nécessité du respect de la loi commune à tous les âges de la vie, mais un texte préservant la liberté des personnes ... le voile est un leurre qui dissimule l'enjeu central : la capacité de la France à intégrer des populations nouvelles et l'acceptation de la loi commune par ces nouveaux Français»
- Alain Touraine : « On ne pouvait se contenter de traiter du voile ... il n'y a pas que cette loi dans notre rapport ... un besoin profond de réviser nos données culturelles de base ». Il regrette que l'on n'ait pas traduit le rapport en anglais et arabe

- Ghislaine Hudson (provisoire) : aurait souhaité que « la question des signes religieux soit traitée dans le cadre général de la nouvelle loi d'orientation sur l'école afin de laisser le temps aux établissements de faire le même travail pédagogique (que dans son lycée)... donne l'impression que la commission n'a réfléchi que sur l'école. **On a raté l'occasion de relier les problèmes, c'est restrictif et c'est dommage** ... le débat a suscité un malaise au sein des populations arabes de France (...) C'est pour cela qu'il ne fallait pas isoler la question du voile à l'école »

Retour Sommaire Général

Trois enseignants sur quatre veulent l'interdiction des signes religieux

(Le Monde-05/02/04) Réf. : 0842- fév.04- 11- LM



voilà nous passons cet article en « société » parce que nous y avons passé depuis le début tout ce qui concerne le voile. C'est l'avis tout chaud des professeurs avec lesquels vous travaillez, de ceux de vos enfants aussi... C'est clair, le moins que l'on puisse dire.

- 3 enseignants sur 4 favorables à la loi : c'est un sondage CSA effectué en 01 / 04 (dans l'ensemble de la population, 69 % favorables)
- Chez les enseignants, plus particulièrement favorables les femmes, les jeunes, ceux qui exercent en ZEP, qui ne sont pas proches d'un syndicat et les électeurs de droite
- A noter que 57 % d'entre eux sont favorables à la version soutenue par le PS : le mot « visible » y remplaçant « ostensible »
- Ils sont même 72 % à approuver l'interdiction des signes politiques qui n'a pas été retenue

- 69 % d'entre eux considèrent la laïcité à l'école comme « quelque chose de très important » ; même si elle vient (loin) derrière l'échec scolaire, le service public, etc.
- 91 % n'ont aucune élève voilée dans leur établissement mais s'ils sont 78 % à considérer le port du voile comme un problème important, c'est peut-être parce qu'ils sont 62 % à penser que les « pratiques communautariste » se développent (et 74 % en ZEP)
- Il n'est pas question que du voile mais des refus de principe (assister à certains cours, mixité...). A noter que rompre le jeûne en classe ou manger halal ou casher est majoritairement toléré
- 65 % des enseignants déclarent qu'en cas de fille voilée ils chercheront d'abord un compromis mais 84 % envisagent d'aller jusqu'au bout en cas d'échec (expulsion)
- Le clivage droite/gauche n'apparaît pas déterminant : plus une question de nuance.

Pour nombre d'élèves voilées et exclues, l'école s'arrête définitivement

(Le Monde-11/02/04) Réf. : 0851- fév.04- 11- LM



L'article le constate et en pâtit dans le même mouvement : on manque cruellement de statistiques. Que deviennent-elles, combien sont-elles ? A voir avec l'évaluation de la loi.

- Admise mais refuse le règlement intérieur » stipule l'établissement d'une élève se voyant par ailleurs refuser son inscription au CNED (réservée aux malades, résidents à l'étranger et handicapée). Restent quelques professeurs bénévoles (assoc. musulmanes).
- Qu'en sera-t-il de l'évaluation prévue, se demande Saïda Kadar : « il n'y a pas de statistiques (...) les jeunes filles sont exclues le

- plus souvent pour un motif autre que le foulard. On les pousse à démissionner »
- Même constat au Collectif « une école pour tous » : pas de données fiables.
- On ne connaît pas non plus le nombre de jeunes filles inscrites au CNED. En outre le CNED est payant et 70 % des inscrites décrocheraient au bout de 2 ans « quand elles atteignent 16 ans ». Et si le bac est obtenu, la suite n'est pas assurée pour autant.

La protestation contre la France s'exprime là où il y a liberté de choix

(Le Monde-04/02/04) Réf. : 0849- fév.04- 11- LM



Entretien avec Olivier Roy, très intéressant. Cette loi et les pays d'islam. Plus compliqué qu'il n'y paraît, mettant en lumière ce que nous avons aussi de spécifique, de difficile à comprendre. Nous aimons ces éclairages.

- Où proteste-t-on le plus dans les pays d'islam ? Partout mais plus spécialement en Egypte, Liban et certains pays du Golfe. Le voile y est considéré comme une affaire de choix individuel et non de loi (A l'inverse de l'Iran par ex. où il est obligatoire partout). C'est donc un enjeu de liberté et toute obligation / interdiction est perçue comme une régression.
- Protestation à l'initiative de courants traditionalistes ? Non. Points communs entre jeunes filles du Caire et d'ici qui manifestent : plutôt émancipées, intégrées, bonnes élèves. Ce n'est pas la poursuite d'une tradition mais la reprise. Là-bas aussi.
- Sens de cette protestation ? Loi perçue comme une interdiction générale alors qu'elle ne touche que l'école. L'histoire française de la laïcité « contre » la religion est incomprise.

- *La lutte contre le voile peut-elle être un exemple pour les luttes féministes en terre d'islam ?* L'Occident conditionne la démocratie à la laïcité mais beaucoup de musulmanes portant le voile se réclament aussi de la démocratie et donc ce message laïque peut apparaître opposé à la demande de démocratie (laïcité autoritaire)

[Retour Sommaire Général](#)

L'Assemblée a adopté à une large majorité la loi contre le voile à l'école

(Le Monde-07&12/02/04) Réf. : 0848- fév.04-11- LM



Voici l'épilogue législatif d'un feuilleton sur lequel nous avons essayé de varier les éclairages. suite... à la rentrée prochaine ?

- La loi « encadrant en application du principe de laïcité le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics » a été votée le 10/02
- A noter que « la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève » et que « les dispositions de la présente loi font l'objet d'une évaluation un an après son entrée en v vigueur »

Laïques et musulmans « hors intégrismes » tentent de manifester ensemble contre la loi antivoile : quelques milliers de personnes

(Le Monde-16 & 17/02/04) Réf. : 0852- fév.04-11- LM



Nous n'attendons finalement pas la rentrée pour continuer à informer sur

ce thème. Une mouvance c'est toujours difficile à cerner. Aussi livrons-nous cette page claire.

- Collectif « Une école pour tous-tes » : initiative du Cedetim (centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale). Rassemble Ligue des droits de l'homme, MRAP, assoc. maghrébines, DAL, MIB, collectifs féministes, etc.
- Refuser que « des femmes soient tenues de porter le foulard sous la contrainte (...) et que d'autres soient tenues de le retirer sous la contrainte » ; « on ne s'émancipe pas par la répression mais par la conquête des droits »
- A noter que ni la Ligue ni le MRAP n'appellent à manifester (débat internes) ; l'UOIF, elle, essaie de décourager ses militants de participer.
- Manifestation le 14/02/04 : « qui a eu cette idée folle, un jour d'interdire l'école ? » ; jeunes filles voilées de bleu blanc rouge chantant la Marseillaise ; Rendez-vous au 13/03.

La loi Perben 2 adoptée mais déferée devant le Conseil constitutionnel

(Le Monde-19/02/04) Réf. : 0860- fév.04- 11- LM
(ASH -20/02/04) Réf. : 0860- fév.04- 11- ASH



Il y a eu une grande quantité de textes sur cette loi et nous tâchons d'en donner une synthèse au moment où se conclut une (première ?) phase législative.

- Loi adoptée le 11/02 (224 art.). Ci-dessous quelques dispositions à avoir en tête
- L'officier de police ou le juge peuvent demander des documents (seulement écrits) à toute administration ou établissement sans qu'on puisse lui opposer l'obligation au secret professionnel

- Création d'un fichier automatisé des auteurs d'infractions sexuelles pour « faciliter l'identification » et extension de cette disposition aux mineurs. L'accès au bulletin n° 2 du casier judiciaire rendu possible pour le recrutement dans des établissements accueillant des mineurs.
- Le juge des enfants sera le juge de l'application des peines pour les mineurs : assurer la continuité dans le suivi. Les modalités d'inscription des mesures et peines au casier judiciaire sont moins dérogatoires qu'avant.
- Peines aggravées en matière de délits à caractère raciste ou discriminatoire et élargissement des infractions pour lesquelles des associations peuvent se porter partie civile
- Les victimes sont informées des modalités pour se constituer partie civile et leur intérêt mieux pris en compte au moment d'une mise en liberté
- Extension du champ des mesures alternatives aux poursuites et détentions (stages, composition pénale, bracelet électronique...)
- 60 parlementaires l'ont déférée devant le conseil constitutionnel, ainsi que le Syndicat de la Magistrature (SM, gauche) et la Ligue des Droits de l'Homme ; l'USM (modérée) a déposé un mémoire devant cette instance qui se prononcera le 4 mars
- Le SM dénonce « un état d'exception permanent », le texte « favorise les détournements de procédure » par le concept « imprécis » de bande organisée. De plus est écartée la possibilité d'invoquer une nullité si la procédure a été utilisée à tort au nom de ce concept (avec les dérogations qu'il permet : micros, perquisitions de nuit, etc.)
- S'inquiète du rôle du juge d'instruction, simple « homologateur » par ex. de l'accord passé entre le procureur et le justiciable dans le cadre du plaider-coupable, et conteste le renforcement des pouvoirs des procureurs « leur caractère cumulatif crée un déséquilibre » entre le maintien de l'ordre et la sauvegarde des libertés

Sorties de prison : les objectifs contestés de la loi Perben

(Le Monde-24/02/04) Réf. : 0876- fév.04- 11- LM



Deux sourires parce que nous aimons ces articles qui donnent accès de manière claire à un univers complexe. Cela peut concerner votre public et c'est intéressant, à lire attentivement ... vous vous ferez votre idée.

- Limiter le recours à la prison, mieux préparer la sortie... consensus. Ce que dit la loi :
- Clarification du rôle des juges d'application des peines (JAP) : contrôler le respect des mesures de libertés surveillée, décider des modalités d'exécution des peines (100 000 en 2002)
- Dans les 3 ou 6 derniers mois d'exécution des peines le directeur du service d'insertion et de probation proposera au JAP une mesure (semi-liberté, placement, bracelet...) et en cas de non-réponse dans les 3 semaines, cette proposition sera mise à exécution. « C'est l'intervention d'une autorité administrative dans un domaine, la gestion pénale, où elle n'a rien à faire ! » Les syndicats de la magistrature sont unanimes.
- Le soupçon plane : remède à la surpopulation équilibré par des sorties ?
- En outre juges et services d'insertion et de probation manquent de moyens. (Sans parler des détenus qui veulent une « sortie sèche » pour ne plus avoir de compte à rendre à la justice.)
- Dès la mise sous écrou on fera connaître au détenu son « crédit de peine », soit le calendrier prévisible : sortie, réductions etc., pour lui permettre de « préparer un projet de sortie »
- Enfin, la libération conditionnelle, qui donne les meilleurs résultats, n'est pas prévue dans le dispositif. On n'aménage pas les peines mais « l'incarcération », disent certains magistrats.

Peut-on manager le social ?

(ASH Mag-01-02/04) Réf. : 0857- fév.04- 12- ASH M



C'est une nouvelle publication des ASH, un magazine tous les 2 mois et nous avons aimé cet article qui reprend une question qui un jour ou l'autre vous préoccupe tous et jette les bases d'une réflexion pour un futur « apaisé »

- « Hérésie dans les années 70, panacée dans les années 90, le management s'est installé dans le quotidien des cadres du secteur »
- Les outils se multiplient et les résultats tardent à se faire sentir. La faute aux directeurs ? Ou à une idéologie qui induit confusion entre la fin et les moyens et se prétend « potion magique » ?
- La gestion est un art de l'action au service d'une finalité qui l'englobe et la dépasse. On ne peut mettre de côté la question du sens. Si la « bonne gestion » devient la finalité, on se focalise sur des outils en fonction desquels on conçoit des projets, courant le risque de ne plus répondre à la mission de la structure... du fait d'un manque de management !! Cercle vicieux.
- Le social est pris entre 2 rationalités. La puissance publique dicte les références et la défense de l'établissement est portée par le principe d'efficacité.
- Il faut les combiner en les articulant dans les pratiques : marge faible face aux injonctions de la puissance publique mais sur le second terme il ne faut pas déconnecter la gestion de la mission : éthique du bien commun.
- A ce secteur revient la possibilité de jeter les bases d'un management public solide.

[Retour Sommaire Général](#)

Qui sait où commence et où finit la prévention de la délinquance : les maires ?

(Lien Social-19/02/04) Réf. :0861- fév.04- 12- LS



M. Berlioz (qui écrivait en 11 une tribune dont nous avons rendu compte et à laquelle répondait en décembre M. Heckel) livre un article original en ce qu'il se projette dans ce futur piloté par les maires au lieu de le refuser, et qu'il en pointe les difficultés du point de vue des maires et pas des travailleurs sociaux. Tout en donnant des aperçus théoriques sur les difficultés actuelles de la prévention.

- Forte inquiétude à l'idée de voir les maires pilotes de la prévention de la délinquance.
- La prévention souffre de moyens insuffisants et peu évaluables. Et on ne sait dire où elle commence, où elle finit...
- 2 lectures possibles des causes de la délinquance : dégradation du milieu d'origine des délinquants. Auquel cas on pratique une action « extensive » : politiques sociales, urbaines, etc. C'est traiter un besoin
- Ou alors on considère les trajectoires individuelles, on cible des « publics à risque » : on s'attarde plus sur les victimes, on tâche de prévenir les « passages à l'acte »
- Aujourd'hui la « surchauffe » sécuritaire masque la production de repères méthodologiques et la question essentielle n'est pas celle du pilotage, c'est cette question du contenu.
- Les maires ? Ils ne pourront se passer d'observation, de statistiques : les institutions qui les détiennent les communiqueront-elles (services d'Etat et des conseils généraux) ?
- En 1984 les maires sont entré dans la politique de prévention avec les CCPD, et en 1988 avec les CLS. S'ils se retrouvent aux commandes ?

- Il leur faudra disposer des outils nécessaires ; la proximité ne devra pas obérer le travail sur le contenu ; il ne faudra pas lier les interventions socio-éducatives à la réussite d'objectifs immédiats ; ne pas construire des machines de guerres anti-jeunes etc. en faisant l'économie d'une réflexion

Ne pas dénaturer le concept de prévention

(ASH -20/02/04) Réf. : 0862- fév.04- 12- ASH



Point de vue du directeur de l'UNASEA : les débats actuels cachent-ils les vraies questions ? Un rien provo ? Apparemment peut-être mais en fait ces deux pages traitent des débats actuels tout en livrant des perspectives de réflexion plus générale. Un texte engagé, qui nous a plu.

- « Solutions » peu nuancées : policier dans les établissements scolaires, contraintes de signalement (absentéisme et autres difficultés), maire en coordinateur, etc. Quartiers désignés pour des actions dépassant le champ du ministère de l'intérieur. Et la réalité de la délinquance, la pauvreté, l'intégration ? Attention à ne pas la masquer !!!
- Or, des signalements il y en a, les travailleurs sociaux travaillent avec police, EN, etc.
- Il faudrait surtout recadrer chacun dans sa mission pour que toutes soient lisibles
- **La prévention spécialisée est inscrite dans le code de l'action sociale et des familles comme action de l'ASE. Est ainsi officielle la différence entre prévention sociale et prévention de la délinquance.**
- Le contenu des missions n'a pas à changer en fonction d'impératifs immédiats. Un maire est

soumis à des pressions et le regard indépendant d'un travailleur social est un recours.

- Au 1° ministre de dire si le gouvernement « entend remplacer la protection de l'enfance par la répression des dysfonctionnements sociaux ». Si oui il y aura débat, sinon ne laissons pas se développer la rumeur et réfléchissons plutôt sur la prévention.
- **La situation actuelle ne montre pas les limites de la prévention mais celles d'un système qui privilégie le curatif. Prévenir c'est agir loin en amont, quand ce n'est pas visible.**
- Mettre les dispositifs en cohérence, agir « avant que ça casse ».
- Emploi : exiger de l'ANPE des résultats et contrer le désengagement de l'Etat
- Ne pas masquer l'échec de l'intégration par la discrimination positive : restaurer la confiance.
- Urbanisme de masse, chaînes de TV, réseau de soins : réfléchissons à la devise de la République
- **Il n'y pas de fatalité sociale, il n'y a que de mauvais choix. Réinventer l'humanité**

Retour Sommaire Général

L'obligation de signaler provoquerait la fin de la prévention

(Lien Social-29/01/04) Réf. :0841- fév.04- 12- LS



Nous avons aimé ce texte ; il aborde les aspects légaux, les obstacles, les éventuelles conséquences avec de la clarté et une passion contenue qui ne fait que renforcer le propos. Il plante bien le décor du débat, de façon technique... et lisez-le jusqu'au bout...

- Entretien avec M. Heckel, CNLAPS
- *La future loi présente-t-elle des dangers pour la Prévention Spécialisée ? : Dangereuse pour « toute intervention sociale et éducative ». Ce texte ratifie la confusion entre prévention de la*

délinquance et action socio-éducative, que l'on ne peut réduire l'une à l'autre. Le souci sécuritaire des citoyens ne peut pas invalider les réponses éducatives et préventives au profit du traitement du « symptôme » délinquance.

- Il faut « monter au créneau » pour que les pouvoirs publics n'oublient pas ce que sont prévention et éducation.
- Le « devoir de signalement » semble méconnaître les difficultés des jeunes et faire l'impasse sur le travail social au quotidien
- *Conséquences ? Fin de l'anonymat, libre adhésion, etc. ?* La PS va au-devant des jeunes en difficultés dans des domaines variés. Leur redonner une autonomie c'est construire un rempart contre la délinquance. **Le devoir de signalement nie toute posture éducative** en cassant la confiance indispensable. Le travail de l'éducateur deviendrait une « mission impossible », et dangereux de surcroît.
- Outre le code de l'action sociale et des familles et le code pénal (secret professionnel), les éducateurs sont soumis aux lois garantissant les droits et libertés de la personne aidée.
- Une loi peut modifier la déontologie mais sur quel fondement légal le maire peut-il coordonner des professionnels qui ne lui sont pas hiérarchiquement soumis, et qu'en est-il des droits des personnes concernées (en particulier celui du respect de la vie privée) ?
- *Les jeunes en difficulté risquent-ils d'être de plus en plus réprimés ?* Le texte parle de « personnes présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielle » : il s'agit là d'un champ plus large que la stricte « prévention de la délinquance ». Il s'agit de contrôler, via les maires, des catégories de population. Si on inscrit ces orientations dans le droit fil des lois adoptées depuis 2 ans, oui on peut penser que la réponse répressive concernera davantage les jeunes les plus en difficulté.
- *Les travailleurs sociaux ont-ils une responsabilité dans cette incompréhension de leur mission ?* Oui. Il faut qu'ils « montrent

d'avantage en quoi, pourquoi et comment les réponses qu'ils apportent aux problèmes que rencontrent les jeunes aujourd'hui, sont adaptées et pertinentes ». C'est là l'antidote au « tout sécuritaire ». Sinon on risque de privilégier la plainte. **La lisibilité de nos actions est notre responsabilité collective.**

La prévention de la délinquance et l'acte éducatif en prévention spécialisée

(Lien Social-19/02/04) Réf. :0863- fév.04- 12- LS



Une contribution d'Annick villanueva, ES de l'addap13. Là nous sommes sur le terrain, le vôtre avec une belle parole d'éducateur qui dit le positionnement quotidien dans le travail et ce qu'offrent les principes qui ont toujours régi la PS. Le jeune est présent là, on le sent, en tant qu'individu. C'est un beau choix.

- L'éventuelle « contrainte de signalement » à venir ne tient pas compte de la différence entre les missions différentes qui coexistent sur le terrain : travail social, police, etc. C'est pourtant de son respect qu'elles tirent leur légitimité.
- Travail social perçu comme insuffisamment rentable alors qu'il produit du lien social et donc de la sécurité
- Extrait de la motion des ES de Chambéry : « nous contribuons à la prévention de la délinquance mais nous (n'en) sommes pas les acteurs, notre mission relève de la prévention de la marginalité, de toutes les marginalités, même les plus silencieuses »
- En prévention spécialisée, l'éducateur propose et quand le jeune se saisit de l'offre, « il nous mandate. Il est Sujet ». Tout se passe sur son territoire. Pas de mandat nominatif.

- La confidentialité, l'anonymat, nous les rappelons sans cesse, ils permettent d'offrir au jeune des temps « rien qu'à lui », où il est Sujet
- Ces principes c'est aussi accepter que le jeune se détourne, c'est accepter que la relation soit une question de temps : principes de liberté qui permettent « d'étayer le désir » parce que « chacun a une marge de manœuvre »

[Retour Sommaire Général](#)

Prévention spécialisée : vers un compromis à Chambéry ?

(ASH -13/02/04) Réf. : 0864- fév.04- 12- ASH
(Lien Social-19/02/04) Réf. :0864- fév.04- 12- LS



Ca avance en tout cas ; et c'est à suivre encore. Les prises de position s'affinent de part et d'autre.

- Le CA de l'assoc. a fait appel à l'UNASEA pour jouer les médiateurs. Des rencontres ont déjà eu lieu à cet effet et l'UNASEA indique qu'une convention CG / Assoc. sera étudiée prochainement « après concertation avec les professionnels du service »
- Les éducateurs se déclarent convaincus de la nécessité du partenariat et affirment leur volonté « d'un cadre réfléchi, expliqué et évalué » mais souhaitent « que la question de la délation soit définitivement évacuée »
- Le CG explique qu'il n'est pas question « de transformer les éducateurs en auxiliaires de police »
- Pour l'UNASEA cette affaire est davantage le résultat d'une « absence de gestion de la relation entre la direction et professionnels » de l'assoc. que « la mise en cause de la mission de PS par une collectivité territoriale »

L'ANAS interpelle de ministre de l'intérieur

(ASH -20/02/04) Réf. : 0865- fév.04- 12- ASH



Les assistants de service social sont très actifs, nous avons souvent l'occasion de les citer.

- Courrier à remettre à M. Sarkozy où est dénoncée la contrainte de signalement qui remet en cause « l'essence même des interventions des A.S. dans le cadre de leurs missions »
- Demande la suppression de cette disposition (remplacée au plus par une « possibilité d'informer ») et l'association du Conseil supérieur du travail social aux travaux législatifs traitant de l'exercice des professions sociales.
- Manifestation nationale prévue le 17/03

Les consignes de Nicolas Sarkozy aux préfets des 23 secteurs « les plus criminogènes » (8 sont en Ile-de-France)

(ASH -30/01/04) Réf. : 0834- fév.04- 12- ASH



Lisez attentivement, des choses vous concernent dans ce petit texte qui pourrait presque passer inaperçu et qui semble pourtant s'inscrire dans le droit fil du débat autour de la prévention.

- Feuille de route donnée le 26/01 qui invite les préfets à :
- « Renforcer la répression des actes de violence et de délinquance »
- « Mettre en place une véritable politique de prévention de la délinquance » organisée autour du maire de la commune concernée

- créer « un mécanisme administratif de rappel à la loi et aux règles de la vie en société »
- « Coordonner l'action des travailleurs sociaux autour du maire »
- Souhaite que le maire propose à la CAF « un dispositif d'accompagnement à l'utilisation des prestations familiales » pour aider les familles « qui sont parfois dépassées par leurs enfants »
- Développer des postes d'intérêt général « afin de faciliter le fonctionnement de la justice »
- « Actions spécifiques » envisagées par le ministre de l'intérieur : création d'un Centre loisirs jeunes de la police dans chacun de ces quartiers pour les enfants « les plus à risque » ; proposer aux chefs d'établissements des policiers ou gendarmes « référents » ;
- Il faut « reconsidérer les dispositifs VVV (pour que) « la dimension éducative soit au moins aussi importante que la dimension ludique ».

Protection de l'enfance : « Pourquoi des regards si divergents ? »

(ASH -13/02/04) Réf. : 0866- fév.04- 12- ASH



Le mois dernier nous nous faisons l'écho de la polémique déclenchée par M. BERGER. Nous traitons donc cette suite avec intérêt mais elle nous désarçonne un peu. Car, la violence en moins, nous ne sommes pas sûrs que le propos diffère tellement de celui de M. Berger : en effet le tableau est plus doux ... mais ce sont des propositions... A vous de voir.

- Dans le service de M. BERGER énormément de pathologies lourdes qui peuvent expliquer sa vision du système. Mais pourquoi stigmatiser le système et les parents à ce point ? Besoin de boucs émissaires ?

- La vision de M. Roméo paraît plus large et préventive
- Repérer plus précocement les dangers, organiser des diagnostics pluridisciplinaires, construire avec les parents un projet de protection efficace : ce sont des enjeux accessibles
- Les familles réellement « dangereuses » sont celles qui ne parviennent pas à tenir le contrat à ce stade. Alors bien sûr sont nécessaires la judiciarisation et le placement
- L'avenir que nous traçons là n'est pas une utopie mais il demande un basculement des logiques institutionnelles, « saucissonnées » vers une logique plurielle
- Les connaissances aujourd'hui permettent de repérer précocement les enfants en danger

[Retour Sommaire Général](#)

La fugue, signe « majeur » de risque chez les jeunes

(Le Monde-07/02/04) Réf. : 0853- fév.04- 12- LM



Deux sourires sur un sujet sinistre, les suicides des jeunes ? Oui mais cet article court est très clair et livre beaucoup d'informations concrètes et utiles.

- 607 suicides en 2000 : 2° cause de mortalité chez les 15/24 ans. Depuis 95 ce taux diminue mais les tentatives de suicide augmentent.
- Enquête de l'Inserm « les jeunes suicidants à l'hôpital » menée de 97 à 99 dans 9 centres hospitaliers auprès de 582 jeunes après T.S.
- « A première vue ce sont des jeunes comme les autres » ; pas d'isolement, de toxicomanies ni de comportements délictueux frappants, origine sociale variée et pour plus de la moitié, des parents qui vivent ensemble
- Néanmoins « souffrances multiples » : rapport difficile avec le système scolaire, professionnel

(chômage), et surtout la famille « Ce n'est pas l'organisation de la famille qui est en cause, mais la qualité relationnelle, la chaleur humaine qui y règne »

- Somatisations diverses : 82 % « peuvent être considérés comme cliniquement déprimés » ; « leurs difficultés sont sourdes, l'expression de leurs souffrances est socialement acceptable, leurs troubles peuvent passer inaperçus »
- L'enquête retient la fugue comme « indicateur précoce majeur de risque suicidaire (...) clignotant de détresse, conduite d'évitement qui doit alerter les parents » (30 % d'entre eux ont fait une fugue dans l'année précédant la TS contre 4 % de scolaires du même âge)
- 79 % sont des filles, les garçons « réussissent » plus souvent leur passage à l'acte.

15 ans après, le RMI reste incontournable

(ASH Mag-01-02/04) Réf. : 0856- fév.04- 12- ASH M



4 pages du magazine ASH : bel historique du RMI, pour se remettre en tête les objectifs, la situation, le futur. Nous l'avons trouvé précis, et complet.

- Jusqu'en 1988 les services sociaux comptabilisaient les personnes émargeant aux minima catégoriels existants. Avec le RMI ceux qui n'émargeaient pas dans les statistiques de la misère sont apparus en force et ce fut un révélateur formidable à ce niveau.
- Aujourd'hui on est sur le point de dépasser 1.145 d'allocataires, soit plus de 2 millions de personnes couvertes (ayants droit) – 3.1 % de la population métropolitaine (19 % dans les DOM)
- Les récentes réformes Unedic / ASS vont accentuer son effet « prestation de masse »

- Réussite ? Il a permis de soulager les situations de grande pauvreté, mais pas de réduire la pauvreté.
- C'est un revenu de survie, inférieur au seuil de pauvreté (552 € mensuel). Il ne doit en aucune façon concurrencer les revenus du travail, et l'écart entre RMI et SMIC se creuse.
- Insertion ? C'est la pierre d'achoppement. Le taux de contractualisation est bas (50 %) et le contenu faible, facilitant l'accès aux emplois aidés mais pas les chances de CDI.
- Public très divers : beaucoup sont trop loin de l'emploi et d'autres (diplômés) en sont très près, et transitent seulement par le dispositif. De plus certains départements sont peu mobilisés et « sous-consomment » les crédits consacrés à l'insertion.
- Au départ beaucoup de parlementaires voulaient que l'allocation fasse l'objet d'une contrepartie (travail, activité utile...) : « au cours des débats il y a eu un basculement de la contrepartie au droit à l'insertion (...) L'idée de base est que le RMI est un droit imprescriptible »
- Même si la fraude est marginale, le doute pèse sur les allocataires : se complaire dans l'oisiveté. C'est le chemin qu'emprunte le RMA. « Est-il légitime de payer les gens à ne rien faire même s'ils ne présentent pas des stigmates d'âge, de maladie ou de handicap ? Ma réponse est oui, car le marché du travail n'est pas forcément dans un équilibre de plein emploi. Il n'y a donc pas du travail rémunéré correctement pour tous. » (le rapporteur initial de la loi)
- Un emploi partiel peut rapporter moins : c'est le fameux effet de « trappe à inactivité » contre lequel a été mis en place « l'intéressement » (possibilité de cumuler RMI et revenu) qui concerne 13 % des allocataires en 2002. 50 % des allocataires sont inscrits à l'ANPE.
- Peut-on s'échapper du RMI ? 1/3 en sortent la 1^o année et 50 % au bout de 2 ans : emploi ou changement de situation. Mais plus ont est diplômé, jeune, etc. plus les chances sont

grandes. **Pour les plus en difficulté, le risque de s'y enkyster sont réels.**

- « A l'époque de la rédaction du projet de loi, on avait la conviction que cette prestation devait rester transitoire. Il s'agissait de réintégrer les gens le plus vite possible dans les circuits normaux » La diminution de l'emploi non qualifié et la persistance du taux de chômage important en ont décidé autrement. Une hausse de 100 000 chômeurs, ce sont 20 000 allocataires en plus et l'inverse est vrai aussi.
- Que feront les départements dans le futur quand ils en seront aux arbitrages budgétaires ? Seront-ils tentés de durcir les conditions d'accès ?
- De même le RMA suscite des réserves. A terme obligation du contrat ? Et il apparaît comme un sous-contrat de travail, moins intéressant que l'actuel intéressement.

[Retour Sommaire Général](#)

Faut-il se résigner à l'impasse ?

(ASH -20/02/04) Réf. : 08675- fév.04- 12- ASH



Un bel article : Où en sommes-nous, où en êtes-vous, quels changements dans votre travail dus à la conjoncture ? Vous trouverez des constats, des perspectives et des questions à confronter avec les vôtres. Urgence et insertion, deux pôles : conciliables ? Et jusqu'où ?

- Indicateurs de précarité en rouge et mesures budgétaires qui inquiètent les professionnels du social. Au seuil de l'hiver la majorité des 145 millions d'euros obtenus pour la lutte contre l'exclusion est allée à l'urgence sociale. Mais qu'en est-il des actions durables d'insertion ?
- Pour Pierre Vidal-Naquet, avec le système universel de protection sociale, l'Etat providence « a essayé de rompre avec la logique

assistancielle. Or l'assistance n'a jamais été vraiment évacuée et fait aujourd'hui un retour en force dans les politiques sociales »

- L'urgence était considérée comme transition vers l'insertion. Mais les dispositifs sont de plus en plus courts, et s'appuient sur la mobilisation des usagers (cf. le RMA). Mais si la mobilisation fait défaut et/ou les promesses de l'insertion ne peuvent être tenues ? Alors le transitoire se pérennise .
- Une des conséquences de la situation actuelle c'est l'augmentation du nombre de gens à accueillir , travail de l'urgence par définition.
- Secours populaire : la qualité de nos missions ont changé « car il y a plus de monde à accueillir » avec le danger « d'assumer une mission de service public » car la « solidarité de droit » est en déperdition alors que la « solidarité volontaire » (humanitaire) est de plus en plus sollicitée.
- Du côté des travailleurs sociaux, c'est un sentiment d'impuissance, en particulier dans le domaine hébergement / logement.
- Dans le 93 le CG travaille à un projet de service spécifique de l'accueil social qui permettrait que l'urgence n'empiète plus sur les suivis des AS. Et pourquoi pas une formation à l'écoute ?
- A la FNARS on constate que les travailleurs sociaux « sont difficiles à recruter sur cette seule fonction d'accueil immédiat » et on pointe le risque d'un « hébergement strictement humanitaire ». D'autant que les CHRS, se recentrant sur leur mission (projet social, reçoivent peu de « personnes qui viennent de centres d'hébergement d'urgence »
- La veille sociale repose sur le 115 et la coordination des « acteurs de l'urgence ». Cela fonctionne, mais pour quelle suite ? Mme Versini a annoncé (10/03) « une modernisation, un paramétrage et une mise en cohérence de l'ensemble du dispositif (en vue) d'une doctrine de l'urgence sociale et de l'insertion en 2004 ». Reste à concrétiser

- Le réseau apparaît une solution porteuse de sens, les projets sociaux de territoire (cf. RVP 12) sont porteurs de décloisonnement des compétences, mais la « mutualisation des moyens » n'est pas encore réalisée.
- Mais jusqu'où peut-on pallier les obstacles à l'accès aux droits ?

Retour Sommaire Général

« Inemployables » : une catégorie de l'action publique ?

(ASH -30/01/04) Réf. : 0837- fév.04- 12- ASH



Nous aurions aimé sous-titrer cet article : « effets pervers ». Les évolutions, les dispositifs, ont des conséquences que l'on découvre à mesure et c'est à ce type de voyage qu'invite ce texte. Pas toujours simple mais il en vaut la peine.

- Jusqu'à la fin des années 80, l'employabilité c'est adapter l'offre à la demande du marché du travail. Travail des formateurs
- Avec le RMI (88), on formalise la lutte contre la désocialisation et plus seulement le reclassement des gens : logique sociale, rôle des travailleurs sociaux. On parle de « handicap social et d'inadaptation sociale ». Quant au handicap, il est le résultat de conditions : « situation de handicap ». Là aussi les travailleurs sociaux s'occupent de trouver un emploi « adapté »
- On en arrive ainsi aux « inemployables ». Guillemets autour de ce mot, présent dans les esprits mais pas légitimé. « L'accepter serait un échec (avalisant l'existence de) bons à rien »
- Les représentations de l'emploi divergent au sein des travailleurs sociaux : objectif en soi ou moyen de socialisation ?
- Depuis 200 ans la vie sociale est « organisée autour de la valeur travail ». Et aujourd'hui, le

travail proposé « est-il producteur d'autonomie et de dignité ? (...) rien n'est moins sûr ». L'apparition des « travailleurs pauvres » le démontre et ce paradoxe, difficile pour les travailleurs sociaux, est peu incitatif pour certains chômeurs que l'on stigmatise comme « faux chômeurs »

- « La construction de l'Etat social » avait fait reculer l'ancienne distinction « valide/invalide » en séparant les assurances pour chômeurs des aides sociales, mais l'Etat providence se délite et ces frontières deviennent floues.
- Les dispositifs de discrimination positive produisent « une discrimination négative qui renforce l'exclusion » : dans la pratique davantage tournés vers les moins éloignés de l'emploi. Donner priorité à la justice en favorisant ceux qui en ont le plus besoin ?
- Pistes de l'économie sociale , sur une base de solidarité. Là on n'agit pas « pour intégrer des personnes handicapées ou inemployables, mais pour changer la place du handicap »
- Piste d'un revenu minimum indépendant des catégories : « lien social de fait et non parce qu'il y a défaut » et d'alternatives au travail

Le CNV appelle les pouvoirs publics à repenser les modalités de l'action éducative dans les quartiers difficiles

(ASH -13/02/04) Réf. : 0869- fév.04- 12- ASH



Nous signalons cet avis parce qu'il traite directement des situations que vous voyez tous les jours et qu'il suggère à la fois des réflexions et des propositions qu'il serait intéressant de confronter avec vos propres constats.

- Avis remis en janvier à M. Borloo.

- « La politique de la ville (...) a un rôle important à jouer en matière de réussite scolaire et d'éducation » ; « la problématique scolaire et les problématiques sociale et urbaine sont étroitement imbriquées » ; les ZEP sont « à bout de souffle » ; « manque de coordination »
- Il faut **placer l'éducation au centre des projets de territoire** : penser l'avenir de l'école dans les termes et en lien avec le renouvellement urbain ;
- Instaurer des « stages ville » dans le cursus des enseignants et personnels d'encadrement

En France un million d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté : le plan d'attaque du CERC

(Le Monde-18/02/04) Réf. : 0867- fév.04- 12- LM
(ASH -20/02/04) Réf. : 0867- fév.04- 12- ASH



Ce n'est pas gai et ce n'est pas la première fois que nous sommes amenés à traiter ces alertes. Le texte se passe de commentaires, si ce n'est qu'il est clair et bien structuré.

- Le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) publie un rapport : « les enfants pauvres ». En 1999, 8% des moins de 18 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (557 €) si l'on compte comme l'INSEE (ou 16 % si l'on adopte le mode calcul européen – 50 ou 60 % du revenu médian) en 1999.
- **EMPLOI des parents** : difficulté à occuper durablement un emploi à temps complet, la présence d'enfants augmente cette difficulté et le cercle vicieux s'engage
- **Familles issues de l'IMMIGRATION** : concerne un quart de ces enfants. C'est le « record européen », dû en partie aux discriminations sur le marché du travail

- **POLITIQUE familiale** : transferts insuffisants pour réduire les inégalités
- **CONSEQUENCES** : habitat dégradé et surpeuplé, risques sanitaires (obésité notamment), échec scolaire, conduisant à une reproduction des inégalités sur les générations à venir.
- **PROPOSITIONS** : créer un véritable service public local d'offre de garde d'enfant, relever les majorations pour enfants dans les minima sociaux dont il faudrait par ailleurs aider les gens à sortir ; améliorer la redistributivité des revenus de transfert ; faire un effort « très intensif et précoce (CP) contre l'échec scolaire et lutter contre les discriminations à l'embauche
- **C'est aussi l'intérêt de la collectivité**
- www.cerc.gouv.fr et www.ladocumentation-francaise.fr

Les nouveaux demandeurs affluent aux Restos du cœur

(Le Monde-09/02/04) Réf. : 0858- fév.04- 12- LM
(ASH -13/02/04) Réf. : 0858- fév.04- 12- ASH



Une page sur la pauvreté en fait et des constats qui alarment, qui attristent, peu de commentaires, les textes parlent d'eux-mêmes ce sont des indicateurs.

- Depuis l'ouverture de la campagne 03 / 04, les Restos ont ressenti en moyenne une augmentation de 10% des demandeurs sur l'ensemble du territoire
- Quartiers sensibles mais aussi zones rurales. Catégories également nouvelles : beaucoup de jeunes célibataires, plus de 50 ans. Les familles monoparentales représentent une part très importante (jusqu'à un tiers) Dans le nord un tiers des demandeurs « n'ont aucune ressource »
- Au Secours populaire c'est le même constat

- Aggravation du chômage, développement des emplois atypiques, fermeture des lits en psychiatrie. C'est « comme si la base de la pyramide sociale s'élargissait ».

Le nombre de surendettés a atteint un niveau record en 2003

- Hausse de 13.8 % en 2003 du nombre de dossiers devant les commissions de surendettement.
- Situation économique, plus grand nb de chômeurs en fin de droits. Davantage de retraités et de gens très jeunes. Peut-être la perspective de la « loi Borloo » a-t-elle aussi stimulé les demandes et, d'après la Banque de France « le rôle grandissant des travailleurs sociaux » favorise aussi les dépôts de dossiers ;
- **Les situations de détresse prennent largement le pas sur les surendettements dits « actifs » (usage immodéré du crédit).**

[Retour Sommaire Général](#)

Législation

emploi

Logement

Le contrat insertion - RMA

(ASH -06/02/04) Réf. : 0851- fév.04- 13- ASH



Comme d'habitude ; pour savoir où chercher quoi.

- **Les aides accordées à l'employeur**
 - Aides du département
 - Exonérations de cotisations sociales
 - Exclusion des CI-RMA de l'effectif
- **Droits garantis aux bénéficiaires du RMA**
 - Maintien de l'allocation de RMI
 - Maintien des droits connexes au RMI

[Retour Sommaire Général](#)

L'année 2003 s'est achevée avec 137 900 chômeurs supplémentaires

(Le Monde-03&16/02/04) Réf. : 0842- fév.04- 21- LM



Petit texte qui s'illustre de lui-même.

- 9.7 % de chômage : soit 2 446 500 demandeurs d'emploi fin 12/03 (2 869 900 si l'en prend en compte l'ensemble les inscriptions ANPE). **Augmentation de 6 % en un an**
- La seule satisfaction est de ne pas avoir dépassé le seuil « fatidique » des 10 %. En dépit d'indicateurs négatifs, M Fillon conserve l'objectif de faire reculer ce taux de 2 points en 2 ans en se fondant sur les signes de reprise économique.
- Les jeunes, mêmes s'ils restent moins longtemps au chômage, ont payé le prix fort : + 7.2 % chez les moins de 25 ans (431 500 personnes)
- Le contrat jeunes en entreprise (public peu ou pas qualifié) monte en charge (135 000 au 10/01) mais ne suffit pas pour inverser la tendance
- A noter que le chômage de très longue durée (2 ou 3 ans) augmente de 12.7 % au moment où l'on diminue la durée des indemnités
- La recul de l'emploi est surtout dû à de fortes pertes dans l'industrie que ne compensent plus le tertiaire et la construction
- Le salaire mensuel de base est sensiblement supérieur à l'inflation (0.8 % + pouvoir d'achat)

La Fondation Abbé Pierre s'alarme de la politique du logement du gouvernement

La détresse autour du mal-logement gagne intervenants sociaux et élus

(Le Monde-29/01/04) Réf. : 0839- fév.04- 22- LM
(ASH -30/01/04) Réf. : 0839- fév.04- 22- ASH



C'est accablant. Et c'est à lire, car on y trouve condensé à peu près tout ce qu'on a pu lire depuis plusieurs mois.

- Rapport 2004: « la politique en faveur du logement des défavorisés est à l'abandon » ; « réduction de l'ambition politique ».
- Tous les intervenants ont tiré la sonnette d'alarme : manque de logements sociaux, réductions des aides personnelles, de l'ALT, inquiétude sur le transfert du FSL, explosion des loyers (+ 80 % en 14 ans), saturation de l'hébergement : « tendances récessives »
- Et les besoins sont là : augmentation de 27 % des bénéficiaires FSL entre 1998 et 2001, en 06/03 1.3 million de demandes de logement social en attente, augmentation des expulsions
- Parc social engorgé par manque de logements, mais aussi manque de fluidité des parcours : loyers privés trop élevés, on sort peu du parc social: « la hauteur des marches à gravir pour sortir du logement social est désormais trop haute »
- L'offre locative bon marché fait cruellement défaut (et les loyers « 48 » vont disparaître) ; « près de 30 % des personnes en centre d'hébergement en 2002 avaient un emploi (ou une formation) »
- Montée du chômage de masse, développement des emplois atypiques et des ruptures familiales

- Des AS : « la question de l'hébergement et du logement est désormais passée au 1^o plan »
- « Faute de grand dessein pour la politique du logement, la décentralisation est présentée comme la solution à un certain nombre de ses insuffisances » . Or l'Etat doit être « garant de l'action publique » et les collectivités n'ont jamais été sensibilisées au droit au logement.
- La Fondation juge l'action du gouvernement à la fois insuffisante et inadaptée : mesures incitatives plus fiscales que sociales, etc.
- « La puissance publique a toujours dû intervenir pour permettre aux ménages modestes et fragiles de se loger dans des conditions décentes »

[Retour Sommaire Général](#)

L'abbé Pierre appelle les citoyens à « passer à l'acte » contre l'exclusion

(Le Monde-02/02/04) Réf. : 0840- fév.04- 22- LM



Eh bien oui nous avons aimé l'appel et l'écho de l'appel, une grimace bien sûr car l'arrière-fond est accablant. Mais les phrases fortes, la permanence de la colère sont réconfortantes, osons le dire.

- Le 01/02/1954 il avait appelé « au secours » après la mort d'une femme, gelée. « Il faut que nous nous mettions en colère. » C'était « l'insurrection de la bonté » qui avait convaincu les pouvoirs publics
- C'était l'époque des « couche-dehors », des bidonvilles, il manquait 4 millions de logements
- Depuis on a beaucoup construit, un Etat-providence s'est structuré : la crise actuelle est donc différente mais pas moins sévère.
- 50 ans après « Nous vous appelons à passer à l'acte. Pour éviter que notre inaction ne devienne un crime contre notre humanité. »

« Il serait trop facile d'attendre et de compter sur les autres ou sur l'Etat ».

- La crise n'est pas seulement le fruit d'un partage des ressources inéquitable. Pour la Fondation, « le manque de lien social » y joue un grand rôle
- Les solidarités familiales ne s'exercent que pendant de courtes périodes.
- « La léthargie domine ». « Acceptation du sans-abrisme ». « Méfiance vis-à-vis des publics relevant de l'urgence ».
- Beaucoup d'associations s'associent à l'appel
- Ces propos sont-ils décales, ou angéliques ? « Notre pari est justement de transformer une évidence en moyen d'action ». « Recomposer l'action civique et, par là-même, l'action politique » (J-Baptiste de Foucauld).
- Par ailleurs l'interpellation des pouvoirs publics reste à l'ordre du jour.
- Le ministre défend son bilan : en 2003 + 3.9 % de mises en chantier, + 4% logements sociaux financés mais déclare dans le même temps : « L'Abbé Pierre a raison de tirer la sonnette d'alarme. Après des années d'insouciance, la France connaît une situation de très grande crise du logement, et surtout durable ».

Les annonces de M. Raffarin en réponse à l'appel de l'abbé Pierre

(ASH -20/02/04) Réf. : 0860- fév.04- 11- ASH



A vous de juger, mais il est évident que l'appel et les annonces ne peuvent pas se situer sur le même niveau. A suivre en tout cas.

- A l'automne se tiendra un « débat national sur le logement des plus démunis »
- Maintient l'objectif « d'un rythme élevé de construction », dotations de l'Etat aux collectivités plus incitatives pour la construction de logements sociaux, campagne pour

encourager les propriétaires de logements vides à les remettre sur le marché (taxe alourdie d'ici 1 ans si résultats se font attendre)

- « Plan de bataille pour lutter contre l'insalubrité » : marchands de sommeil etc..
- « Permettre aux structures intercommunales de se substituer aux locataires menacés d'expulsion pour impayés »
- Accélérer la vente de HLM à leurs locataires.

Le CNV plaide pour une définition de la politique du logement et de ses moyens

(ASH -30/01/04) Réf. : 0829- fév.04- 22- ASH



Un avis de plus ; c'est plus qu'une convergence c'est un véritable consensus.

- Avis du Conseil National des Villes sur le projet de loi sur les responsabilités locales
- Texte uniquement orienté sur l'offre de logement social public : fait l'impasse sur les autres modalités, et ignore l'hébergement
- Rien n'est envisagé pour garantir le respect par l'Etat de ses engagements
- Manque d'articulation avec les autres textes de loi (Robien, Borloo) qui augure de difficultés
- Inquiétudes sur le transfert du FSL aux départements. Les crédits étant diminués, voudrait que la référence soit 2002
- Revient sur l'attribution aux maires du contingent électoral (Cf. RVP 11), pour le regretter : l'Etat n'y joue plus de rôle
- « La mesure exacte des difficultés n'est toujours pas prise en compte et surtout ne donne pas lieu à une mobilisation suffisante des services publics, des partenaires privés et de la nation tout entière ». Néanmoins il estime qu'il y a là une « chance à saisir » pour agir.

santé

Assurance maladie : « Diagnostic partagé » pour un régime en crise

(ASH -30/01/04) Réf. : 0829- fév.04- 23- ASH



Nous en avons parlé en janvier mais ce n'était qu'une esquisse et d'autres éléments viennent enrichir comme prévu ce dossier complexe. Voici pour commencer le plan du rapport

- **Les paramètres financiers et économiques**
 - Un bon niveau de remboursement, mais en péril face au déficit croissant
 - Trois leviers d'action (dépenses et soins, recettes, taux de remboursement)
- **L'organisation du système de soins**
 - Redéfinir le périmètre des actes et des soins remboursés
 - Améliorer la gestion du système
- **La « Gouvernance de l'assurance maladie »**
 - Le nuisible enchevêtrement des compétences
 - Les carences du pilotage
 - Associer le transfert des compétences avec celui des responsabilités

[Retour Sommaire Général](#)

Haut-Conseil pour l'assurance maladie : propositions

(Le Monde-24/01/04) Réf. : 0828- fév.04- 23- LM



Ici se profile l'esprit des propositions du « toujours même » rapport...

- « Moduler le remboursement selon la démarche de soins qui serait librement choisie par l'assuré », la prévention par ex.
- « Le système de financement s'épuiserait à vouloir couvrir sans aucun tri ce que les industries et professions de santé peuvent offrir »
- 3 critères de choix sont proposés : sécurité, efficacité, efficience
- Le système actuel n'est pas « suffisamment orienté vers la qualité face au malade »
- Il s'interroge sur la nécessité de gérer la répartition des médecins sur le territoire, car de grandes disparités de coût résultent aujourd'hui des disparités d'implantation territoriales

Les représentants des usagers veulent prendre toute leur part dans la réforme du système de santé

(ASH -23/01/04) Réf. : 0830- fév.04- 23- ASH



Vous verrez qu'il recoupe à bien des égards l'autre rapport.

- Le Collectif interassociatif sur la santé (CISS, qui regroupe 24 assocs) a remis un rapport le même jour que le Haut Conseil, déplorant un système « cloisonné et centré sur les professionnels et non sur les usagers »
- Souhait de voir le champ de l'assurance maladie élargi aux actes de prévention, d'éducation et de coordination.
- L'évaluation est un des leitmotifs du texte, avec nécessité de créer des référentiels de bonnes pratiques (rendus opposables).
- Souhait de continger l'installation des professionnels et organiser la permanence des soins (comme les pharmacies).
- Informer revient également très souvent.

- Eviter de mettre en cause seulement les usagers et de stigmatiser les pathologies lourdes.
- Organiser le partenariat de manière à pouvoir associer les usagers aux décisions.

[Retour Sommaire Général](#)

Nouvelles données sur les variables socio-économiques de la consommation de soins

(ASH -23/01/04) Réf. : 0831- fév.04- 23- ASH



Nous aimons les données, et elles ne sont pas toutes négatives. Se lit vite.

- Le Credes mesure les évolutions sur 2 ans
- En 2002 11,2 % de la population déclarent avoir renoncé au moins 1 fois à des soins pour raisons financières contre 15.% en 2000 : mise en place de la CMU mais 7 % de gens sont sans couverture complémentaire ni exonération du ticket modérateur.
- 20 % des chômeurs sans complémentaire (6 % des actifs)
- Taux des exonérations du ticket modérateur pour affection durable : 2 fois plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres. Tendance à « l'exonération médico-sociale » ? La question est posée.
- Appel aux spécialistes et aux dentistes divisé par 2 en l'absence de complémentaire et moindre consommation de médicaments.
- Les catégories défavorisées ont plus recours aux urgences.

Satisfecit pour la CMU, mais constat d'échec pour l'atténuation de l'effet de seuil

(ASH -30/01/04) Réf. : 0835- fév.04- 23- ASH



Ce petit article, facile reprend certains points que vous aviez déjà traités. Il a le mérite de les regrouper de manière à donner un tableau à la fois concis et « complet »

- 2° rapport d'évaluation : « la loi CMU avait comme principale finalité de permettre un accès aux soins des personnes ayant de faibles ressources. (...) Cet objectif a été atteint »
- Au 31/10/03, 4 650 000 bénéficiaires de la CMU complémentaire, chiffre stable depuis 2 ans
- En 2002 en moyenne cette couverture coûte 29 € au régime général : « coût plus faible que nombre de contrats complémentaires classiques »
- La surconsommation provient d'une petite partie des bénéficiaires : état de santé d'une minorité précarisée
- Les refus de soins semblent rares
- Mais les mesures mises en place pour limiter « l'effet de seuil » (personnes ayant un revenu juste supérieur aux conditions de ressources fixées) marchent mal :

Le nombre de fumeurs en France a baissé de 1.8 million entre 1999 et 2003

(Le Monde-03/02/04) Réf. : 0843- fév.04- 23- LM



C'est une bonne nouvelle et les proportions de la baisse sont assez impressionnantes. A suivre, à continuer ?

- Etude de l'Ipsos réalisée fin 2003
- 30.4 % de fumeurs (1.8 million de moins qu'en 1999) soit une diminution de 12 %
- Le prix est la 2° raison invoquée, derrière les conséquences sanitaires.

- Baisse notamment chez les femmes et les 15/25 ans (impact avéré des campagnes de prévention)
- 15/25 : la fréquence de la consommation a chuté de 18.3 %, (36.4 % fumeurs contre 44.5% en 99)
- La fréquence de la consommation est également en baisse chez les personnes aux revenus mensuels « inférieurs » (- 1006) et « moyens-inférieurs » (entre 1 006 et 1 523)

Sécurité routière : des experts dressent la liste des 12 pathologies qui vont empêcher de conduire

(Le Monde-18/02/04) Réf. : 0877- fév.04- 23- LM



On en a beaucoup parlé, voilà une avancée. Nous avons cité la liste en simplifiant certains termes purement médicaux ; en outre il va de soi que les affections (cardiaques...) s'entendent sévères.

- Liste publiée par le ministère de la santé d'« formellement incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire »
- Insuffisance cardiaque, cardiomyopathie, acuité visuelle insuffisante, rétrécissement du champ visuel, fermeture incontrôlable des paupières, vision double, instabilité chronique (trouble neurologique, dépendance avérée à l'alcool ou aux drogues (avec retentissement psycho-comportemental), somnolence excessive, démence très évoluées (Alzheimer...), troubles neurologiques, psychose aiguë
- Hypothèse : les médecins traitants pourraient délivrer des certificats d'aptitude et une commission préfectorale (2 médecins agréés) pourrait établir l'inaptitude ou moduler le permis (pas de conduite la nuit, etc.)
- Il faudrait une loi.

scolarité

A NOTER QU'EN RUBRIQUE SOCIÉTÉ VOUS TROUVEREZ UN SONDAGE ET DES INFORMATIONS RELATIFS A LA QUESTION VOILE ET ECOLE. COMME NOUS LE FAISONS DEPUIS LE DEBUT DE CE « FEUILLETON ». MERCI.

Plus d'un élève sur cinq se sent en situation de forte insécurité

(Le Monde-31/01/04) Réf. : 0854- fév.04- 24- LM



Après les jeunes auteurs de violences, les jeunes victimes des violences. C'est intéressant et les résultats le sont aussi. D'autres articles se greffent à celui-ci, autour des questions de la sécurisation des établissements scolaires et de l'absentéisme. C'est un point sur la situation et les opinions en présence.

- Enquête de « victimation » entre 95 et 2003 : perception des élèves pour une période longue, et sur les violences quotidiennes qui échappent aux statistiques officielles. « Violence au quotidien faite de petites victimations, de périodités, de microviolences »
- **Inégalités** : « La sociologie de la violence à l'école reste une sociologie de l'exclusion sociale » .
- **Ecoles primaires** : Le sentiment d'insécurité s'y est réduit, le nb de bagarres et d'insultes aussi ; stabilité du nb d'élèves victimes de racisme (17 %). Les bons rapports entre élèves et maîtres seraient une source de l'amélioration, ainsi que l'étaient les aides-éducateurs

- **Collèges** : Le nb d'élèves ressentant l'insécurité passe de 18 à 21.2 % mais diminution du nb d'élèves se disant victimes de violences . « Ce n'est pas tant le nb de mineurs délinquants qui augmente ni même la quantité de délits commis, que la gravité de leurs actes, plus nettement violents ». 23.9 % des collégiens disent recevoir des coups et 16.1 % être victimes de racisme
- L'instabilité des équipes pédagogiques est un facteur favorisant cette situation. « Fuite des cerveaux hors des établissements populaires »
- Les « multivictimisés » sont des enfants en situation d'isolement et en risque de décrochage scolaire.
- « A peine 6 % des faits de violence sont liés à une intrusion et ce n'est donc pas une présence policière accrue qui réglera tout ».

Les enseignants hostiles à la présence de policiers dans les écoles

- Le 14/01/04 le ministre de l'intérieur annonce « nous allons systématiser la présence policière près des établissements. Un policier ou un gendarme référent deviendra l'interlocuteur privilégié des chefs d'établissement. Le but est d'empêcher l'intrusion d'éléments dans l'enceinte scolaire. »
- Dans les Hauts-de-Seine proposition a été faite d'un policier à l'intérieur d'un établissement suite à des violences et les enseignants s'y sont opposés. Projet différé.
- Le ministre de l'éducation estime que : « la question de la violence à l'école relève d'une approche éducative et pédagogique » et les enseignants demandent d'avantage de surveillants.
- A noter qu'un dispositif de ce type existe en Angleterre, sur demande des chefs d'établissements. Réunions, médiations, animations.. ; 150 en poste dans le secondaire.

[Retour Sommaire Général](#)

Le dispositif contre l'absentéisme scolaire présenté par M. Sarkozy est jugé inutile par M. Ferry

(Le Monde-11/02/04) Réf. : 0854- fév.04- 24- LM

- Annonce d'un dispositif qui pourrait entrer en vigueur dans « les » 23 quartiers sensibles.
- « L'absentéisme c'est la première étape vers la délinquance » L'idée est de nommer dans les établissements de ces quartiers un « correspondant absentéisme » qui appellerait la famille, la police en cas de non coopération, et si besoin la justice.
- Ministère de l'éducation : « On a des chefs d'établissement qui sont parfaitement capables de faire le travail eux-mêmes »

Des établissements scolaires tentent de lever le tabou des violences des garçons contre les filles

(Le Monde-04/02/04) Réf. : 0855- fév.04- 24- LM



La question revient, lancinante. Voici un aperçu à confronter avec vos expériences de terrain.

- Depuis les événements de 2002 (mort de Sohane et « l'enfer des tourmentes », des initiatives ont émergé en milieu scolaire pour lever « le tabou du sexisme »
- Atelier théâtral, débat, expositions, etc. même s'il est difficile de « mobiliser, une fois l'émotion passée »
- « Les filles sont en train d'abandonner tous les acquis qu'ont obtenus les femmes depuis 100 ans. Les garçons les culpabilisent et leur disent qu'il est normal de tout accepter » ; « Les garçons font subir de fortes pressions aux filles. Mais eux-mêmes en subissent. Des attentes de comportement identitaire pèsent sur eux. Pour

être un homme, il faut être machiste » des infirmières scolaires. Les témoignages convergent

- Reste qu'il est difficile de mesurer le phénomène et que les assoc. manquent de crédits
- A noter que Ni putes ni soumises entreprend un Tour de France à partir du 03/02/04 pour finir par une manifestation à Paris le 06/03/04

L'effort financier pour les ZEP est moins important dans la réalité que dans l'affichage

(Le Monde-19/02/04) Réf. : 0874- fév.04- 24- LM



Puisque l'on parle tellement de discrimination positive il nous a paru opportun de traiter cette mise au point. De surcroît elle intervient au moment où l'on constate combien les « très grandes écoles » sont réticentes à réserver des modalités spécifiques de recrutement aux élèves issus de ces établissements...

- Etude de 2003 (CRET – Insee)
- « Donner plus à ceux qui ont moins » : 400 millions d'euros (0.7 % du budget de l'enseignement) en 98/99 et 17.1 % d'enseignants supplémentaires (8 300)
- Une partie de ces surcoûts compensée par des dépenses moindres : personnel en début de carrière
- Les dépenses des communes sont très inégales
- L'augmentation du nombre d'élèves (doublé en 20 ans) a induit un éparpillement des moyens, donc une moindre effort contre la discrimination
- « Les moyens financiers accompagnant le statut prioritaire sont en moyenne assez peu importants. La baisse du nombre d'élèves par classe est très faible et assez lente, le nombre de

postes d'enseignants progresse à peine et leurs qualifications sont, au moins, stationnaires »

- Ils préconisent de revenir à l'esprit initial de zones « prioritaires », soit restreindre le nombre de « cibles »

Les parents dont les enfants manquent trop souvent l'école s'exposent à 750 € d'amende

(Le Monde-25/02/04) Réf. : 0878- fév.04- 24- LM



Fin d'un feuilleton.

- Décret relatif au contrôle de l'assiduité scolaire est paru le 20/02 au JO
- Les chefs d'établissements et inspecteurs doivent d'abord essayer un accord avec les familles ; en cas d'échec ils pourront saisir le procureur de la République et l'amende de 750 € pourra « tomber » (Si l'on poursuit pour « défaut d'éducation », c'est inchangé : 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.)
- La suspension des allocations familiales (jugée inégalitaire et très différemment appliquée selon les CAF) est abandonnée.
- L'absentéisme concernerait 2 % des collégiens et lycéens et ce dispositif ne marque pas vraiment de durcissement.
- Pourtant pour le ministère de l'intérieur ce phénomène est intimement lié à la délinquance (une amende de 2 000 € avait été envisagée dans l'avant-projet de loi sur la sécurité intérieure).
- Un groupe de travail mis en place à l'époque : « le basculement de l'absentéisme dans la délinquance n'est en rien systématique et même ne concerne qu'une fraction minime des abstentionnistes (...) les absences des élèves sont souvent le symptôme d'un mal-être »

Les priorités du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse pour 2004 et ses orientations pour la prochaine rentrée scolaire

(ASH -13/02/04) Réf. : 0881- fév.04- 24- ASH



Rien de très nouveau, mais l'insistance sur le secteur « extrascolaire » est intéressante, elle se confirme. Dans le concret, c'est à vous de voir.

- Poursuite d'une « politique éducative globale prenant en compte à la fois le secteur scolaire et le secteur extrascolaire » ; favoriser les prises de responsabilités, accompagner initiatives et projets, informer et faciliter l'accès aux loisirs
- 3 millions supplémentaires pour des fonds d'aide à l'initiative des jeunes et 1000 bourses Défi-Jeunes
- Automne 2004 : journées départementales de l'éducation partagée. Faire le point sur les dispositifs relais notamment
- Importance de la protection des mineurs dans les centres de vacances, vigilance face à la violence, réflexion sur BAFA / BAFD, et soutien au CIVIS dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Pour la prochaine rentrée, recherche des meilleures conditions pour les élèves aux besoins particuliers (troubles du langage, primo-arrivants, etc.) et scolarisation de tous les handicapés d'ici 2007

[Retour Sommaire Général](#)

Faut-il fusionner classes-relais et ateliers-relais ?

(ASH -06/02/04) Réf. : 0883- fév.04- 24- ASH



Nous avons avoir toujours eu un peu de mal à distinguer les 2 : en ce sens nous avons aimé cet article, et puis beaucoup d'entre vous sont amenés à y participer... Autant avoir quelques informations.

- Les différences sont minces entre les 2, constate l'inspection générale de l'EN
- **Classes-relais** : partenariat avec PJJ, s'adressent aux élèves « en rejet de l'institution scolaire » aux manifestations comportementales, etc., pour quelques semaines ou plusieurs mois sans excéder 1 année scolaire
- **Ateliers –relais** : partenariat avec assoc. d'éducation populaire, s'adressant au même public, pour des modules de 4 semaines, renouvelables au maximum 3 fois.
- **Similitudes** : public majoritairement masculin, entre 13 et 15 ans, souvent en difficulté sociale
- **Différences** : le public est plus en difficulté dans les classes que dans les ateliers
- **Conclusion** : soit les fusionner en élargissement leurs possibilités mutuelles de partenariat, soit les spécialiser pour des publics ciblés ; les classes s'adresserait aux publics les plus difficiles et les ateliers à des jeunes moins marginalisés (pouvant mieux bénéficier de techniques d'animation)

bon à savoir

Le « Guide du demandeur d'asile à l'usage des travailleurs sociaux »

(ASH -20 février 2004)



Dans le dédale des réformes et refontes, c'est une bonne nouvelle qui peut aider concrètement.

- Détail des démarches à accomplir suite à la réforme et répertoire des acteurs de l'urgence sociale
- **France terre d'asile – 25, rue Ganneron – 75018 Paris – 01 53 04 39 99 – 7 €**

I.M.F.



Peut être utile ; ça vaut le coup d'y faire un tour à notre avis.

- L'école nous fait savoir qu'elle met sur son site une base documentaire. Nous l'en remercions et vous donnons la référence
- www.imf.asso.fr

BIBLIOGRAPHIE

(ASH -30/01/04) réf. : 0845- fév.04- 31- ASH

La loi et l'ordre. Prévention spécialisée et politiques sécuritaires



Le thème est au cœur de la pratique de prévention mais le commentaire est bien court pour s'en faire une idée.

- Tout est un langage qu'il s'agit d'interpréter, la violence aussi, loin des politiques qui confondent la loi et l'ordre
- **Jean-Louis Lauqué – Ed. L'Harmattan – 19**

Guide la législation en action sociale et médico-sociale



Bon à savoir.

- Sélection des textes essentiels qui régissent les différents champs de l'intervention sociale : présentation et commentaires sur les évolutions législatives
- **Choix de textes établis et commentés par Marcel Jaeger – Ed. Dunod – 38 €**

Santé mentale, ville et violences



Franchement la présentation elle-même comporte déjà deux phrases tellement riches que nous les avons consignées. Après c'est à vous de voir.

- Il s'agit de sortir du « tropisme médical » : « appréhender les questions de santé mentale sous l'angle de leur intrication avec leurs déterminants multiples » pour mieux cerner les tenants et les aboutissants de détresses mal ou peu prises en compte.
- « Il n'y a pas de santé mentale "transcendantale" qui serait indépendante du contexte et vers laquelle il faudrait tendre comme vers un idéal » ; « parler d'une politique de santé mentale fiable, c'est admettre que c'est le politique, plus que le médical, qui détermine la santé mentale »

- **Sous la direction de Michel Joubert – Ed. érès – 25 €**

Le travail



On en parle on en parle de cette valeur travail qui est en train de disparaître, qui revient, on ne sait plus. Alors nous signalons ce livre.

- N'a pas toujours été l'unique norme sociale ni moyen de subsistance. Pas non plus forcément figé dans le futur sur le canon actuel.
- **Dominique Méda – PUF – coll. Que sais-je ? 7,50 €**

[Retour Sommaire Général](#)

brèves

Le gouvernement veut aboutir à une loi de mobilisation pour l'emploi en juin

(Le Monde-28/01/04) Réf. : 0824- fév.04- 32- LM



Une première idée du scénario.

- 3 groupes de travail se réuniront jusqu'en mars :
- « CDD » longue durée
- emploi des jeunes
- service public de l'emploi
- Fin mars : projet de texte

Hausse de 4 points en 20 ans de la part des prestations sociales dans le PIB

(ASH -23/01/04) Réf. : 0832- fév.04- 32- ASH



Quelques chiffres, une petite lumière dans ce dédale.

- Etude de la DREES : en 2002 elles représentent 29.1 % du PIB, contre 24.9 % en 1981.
- En baisse : accidents de travail, maternité / famille et chômage (régression de 3 points)
- Stable : le risque invalidité
- En hausse : le logement (1 point), « pauvreté et exclusion sociale » (né en 1989 avec le RMI)
- Les plus importantes : santé (20 %, et en augmentation), vieillesse (50%)
- A noter que l'apport fiscal représente plus de 30% des ressources. Pas d'augmentation de la part de l'Etat

Europe sociale : Dans son dernier rapport annuel sur l'emploi, la Commission tire la sonnette d'alarme

(ASH -30/01/04) Réf. : 0836- fév.04- 32- ASH



Nous aimons vous le savez nous situer dans le cadre plus large de l'Europe. C'est aidant pour combattre certains clichés. Il y a de quoi être content, moins content, ... et pas toujours où l'on croirait.

- La progression vers l'objectif d'un taux d'emploi global de 70 % s'est interrompue (63% en France)
- Leitmotivs : « inciter les travailleurs âgés à demeurer actifs » ; « moderniser les systèmes de soins de santé »
- Elle recommande une « attention plus grande au phénomène de la pauvreté » . Risque d'exclusion sociale . Phénomène du travailleur pauvre : 7 % en Europe (8 % en France)
- France : travailleur parmi les plus productifs d'Europe ; part des modalités de travail flexibles proche de la moyenne ; couverture des structures de garde pour enfants de 30 % (7 % en Italie, 73% en Suède) ; échec scolaire de 13.4 % (contre une moyenne de 18.8 %).

Europe sociale : les associations proposent leur propre vision des indicateurs de pauvreté

(ASH -30/01/04) Réf. : 0846- fév.04- 32- ASH



C'est une définition de la pauvreté. Nous vous la livrons parce qu'aucune définition n'est facile à trouver.

- Réseau EAPN vient de publier le rapport : « indicateurs de pauvreté à partir de l'expérience des personnes vivant en pauvreté ».
- « une incapacité ou une impossibilité à combler un ou des manques sans une aide extérieure. Ces manques portent sur des aspects de la vie qui permettant de s'autodéterminer, c'est-à-dire prendre ses responsabilités et faire usage de ses droits ou de biens fondamentaux (revenu, éducation, logement, santé...). Elle est liée à une perception par l'individu d'une dégradation de sa situation en terme économiques, de droits et/ou relationnels »

[Retour Sommaire Général](#)

Les conseils du culte musulman se posent en coorganisateur de l'Aïd el-Kébir

(Le Monde-31/01/04) Réf. : 0870- fév.04- 32- LM



C'est la 1° fois que nous lisons une information concrète sur cette instance et cela nous paraît positif.

- Les CRC se sont imposés comme interlocuteurs pour l'organisation de l'abattage des moutons.
- En Ile-de-France ont été mis à disposition des abattoirs mobiles : une solution d'avenir ?

Confusion après la libération du « cerveau » du site SOS-Racaille

(Le Monde-31/01/04) Réf. : 0871- fév.04- 32- LM



En août attendions l'épilogue de cette arrestation. C'est chose faite..

- La demande d'extradition par la France de M. Joël Sambuis n'a pas été satisfaite par Moscou.
- On rappelle qu'il est le cerveau présumé du site SOS-Racaille (propos racistes)



Il peut vous être utile de connaître l'existence de cette circulaire sur ce point.

- A l'occasion de cette circulaire le gouvernement s'intéresse notamment à la « prise en charge financière de l'IVG des mineures ».
- Quand elle est pratiquée en l'absence de consentement parental, il est prévu que les frais sont pris en charge par l'Etat et que les documents nécessaires au remboursement aux praticiens sont anonymes .
- Devant les dysfonctionnements constatés, la circulaire exhorte les établissements de santé à procéder à un rappel de ce dispositif auprès de l'ensemble des professionnels concernés
- Circulaire DGS/SD 6 D n°2003-631 du 30 décembre 03 à paraître au B.O.M.A.S.T.S.)

La CNCDH inquiète sur le projet de décret relatif à la réforme de l'asile

(ASH -04/02/04) Réf. : 0873- fév.04- 32- ASH
(Le Monde-06/02/04) Réf. : 0873- fév.04- 32- LM



Le moins que l'on puisse dire est que ce projet n'a pas plu. A suivre.

- Avis du 29 janvier relatif à la réforme de l'OFPPRA
- Raccourcissement du délai de dépôt du dossier d'asile : 21 jours (1 mois jusqu'à présent) : délais postaux, pb de langue etc. cela revient « à moins d'une semaine » : « risque de constituer une machine à créer de "faux déboutés" ». Elle demande le maintien du délai précédent et l'organisation d'une « assistance juridique gratuite ».
- L'instruction des dossiers en procédure prioritaire (issus de pays « sûrs ») se fera en 15 jours : « ne satisfait pas à un examen équitable des demandes d'asile », demande l'allongement.
- Regrette l'absence de précisions sur les modalités des entretiens, s'inquiète de la « mission de liaison avec le ministère de l'intérieur » et demande que l'on précise « quelle personne peut saisir la commission des recours »

Le ministère veut améliorer la mise en œuvre de la loi sur l'IVG

(ASH -06/02/04) Réf. : 0879- fév.04- 32- ASH

[Retour Sommaire Général](#)

Prise en charge des mineurs isolés : le dispositif expérimental « recadré »

(ASH -13/02/04) Réf. : 0882- fév.04- 32- ASH



Le mois dernier nous vous informions sur la complexité de l'accueil de ces mineurs clandestins. Aujourd'hui c'est le premier bilan que nous trouvons. A voir si Paris recoupe vos propres constats.

- Dispositif sur Paris évalué par la DASS, et bénéficiant de 2 millions d'euros pour 2004
- La « maraude » du SAMU social n'a pas été très probante (relais prévu par Médecins du Monde) et au cœur du dispositif reste l'Assoc. Enfants du monde – Droits de l'Homme : accueil (jour/nuit) sans hébergement et démarches d'orientation

- Elle a suivi 300 mineurs en 02/03 : Afrique noire et Maghreb en majorité. Trafic, travail clandestin, il leur faut rembourser le voyage. 20% encore en suivi ou dans la rue, 10 % déclarés majeurs (test osseux), 12 % perdus de vue et 14 % retournés chez eux
- 44% ont bénéficié d'un placement ASE (sollicitée par 800 mineurs par an – Paris)
- L'ASE procède à un bilan global et les oriente ensuite vers « un secteur de rattachement »
- A noter peu de retours vers le pays d'origine: pas adapté à la situation.

Une conférence nationale sur la lutte contre les exclusions en juin 2004

(ASH -13&20/02/04) Réf. : 0880- fév.04- 12- ASH



Bon, c'est un synopsis, il nous concerne forcément ; il est à suivre pour l'instant.

- Elle abordera notamment la santé, la souffrance psychique des exclus, l'emploi, le logement, l'accès aux droits
- Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) la préparera. Il travaillera notamment sur 3 axes : être acteur de son projet d'insertion ; l'accès aux droits fondamentaux ; sans-abri et territoire.
- A partir du 17/02 l'IGAS évaluera la loi contre les exclusions du 29/07/98 à partir de bilans et de forums départementaux auxquels participeront aussi « les personnes confrontées à des situations précaires »
- La conférence fera des propositions qui alimenteront un conseil interministériel de lutte contre l'exclusion prévu pour le 17/10/04
- A noter que le directeur de l'UNIOPSS regrette d'ores et déjà que le comité soit réuni tardivement par rapport au vote du budget, même s'il se réjouit sur le fond de la démarche